

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

DECISIONS

Je tiens à vous faire part des décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre de la délégation qui m'a été conférée :

1) DIA

SN°	NOM DU PROPRIETAIRE CEDANT	SITUATION DU BIEN		Modalités de la Cession	MONTANT DE LA VENTE
		ADRESSE	CADASTRE		
22N0101	DESABELLE Sylvain	7 Rue Thibaut II	AS – 892 - 402	Vente amiable	299 000 €
22N0102	ROUSSEL Jean	16 Allée Pierre Lallement	AH – 151 - 240	Vente amiable	170 000 €
22N0103	FAVE Virginie	45 Rue Pasteur	AB - 504	Vente amiable	71 000 €
22N0104	MAZERAND Jean-Marie	Place Colombé	AB - 12	Vente amiable	215 000 €
22N0105	SCI 90 GRANDE RUE	38 Rue Hordal du Lys	AS - 847	Vente amiable	130 500 €
22N0106	WOLF Régis	19 Av de Champagne	AD - 398	Vente amiable	230 000 €
22N0107	REDER Didier	112 Avenue de Champagne	AD - 179	Vente amiable	230 000 €
22N0108	BEL Mathieu	354 Avenue de Champagne	AD - 252	Vente amiable	258 000 €
22N0109	CISOWSKI Lionel	31 Le Home	AW - 429	Vente amiable	145 000 €
22N0110	FELTEN Etienne	279 Av des Etats-Unis	AM - 329	Vente amiable	215 000 €
22N0111	BECKER Nicole	Rue Saint Norbert	AI – 537 – 538 - 539	Vente amiable	200 000 €
22N0112	L'Immobilière Européenne des Mousquetaires	175 Allée Pierre Brosselette	Y – 420 – 425 – 427 – 430 – 431 – 432 – 433 – 439 – 445 – 449 – 451 – 453 – 456 – 457 – 553 – 555 – 557 – 559 –	Vente amiable	3.005.000 €

			561 – 562 – 563 - 564		
22N0113	SCI LAYLANIR	111 Rue Désiré Ferry	X – 373 - 374	Vente amiable	267.800 €
22N0114	HENRY J. Philippe	68 Av Gal Leclerc	AL - 235	Vente amiable	390 000 €
22N0115	MONTICO J-Philippe	5 rue Président Kennedy	AT - 425	Vente amiable	87 500 €
22N0116	GSG	7 Rue des Pénitents	AS - 183	Vente amiable	172 000 €
22N0117	Association Lorraine de Santé en milieu de travail	224 Rue du Bois le Prêtre	AY – 14 – 15 – 21 – 336 – 240 – 338 – 250 - 251	Vente amiable	20 000 €
22N0118	FREUND Cédric	Au midi de la Croix de Rieupt	BD – 190 - 191	Vente amiable	145 000 €
22N0119	NEZCHAMP	Route de Norroy	BE - 173	Vente amiable	269 230 €
22N0120	CERQUEIRA Fabien	Avenue des Etats- Unis	AM – 310 - 254	Vente amiable	220 000 €
22N0121	SCI ZAC IMMO	1237 Rue du Bois le Prêtre	AZ – 227 - 231	Vente amiable	54 000 €
22N0122	SCI du Grand Rupt	Premiers Bas Lieux	AX - 202	Vente amiable	366 000 €
22N0123	CHOLEY Alain	8 Rue du Port	AY - 245	Vente amiable	146 000 €
22N0124	SCI ROGEVILLE	4 Rue Magot de Rogéville	AS - 248	Vente amiable	220 000 €
22N0125	SCI VUILLEMIN	2 Bis rue du 26 ^{ème} BCP	AB - 298	Vente amiable	54 000 €
22N0126	Association Lorraine de Santé en milieu de travail	224 Rue du Bois le Prêtre	AY – 14 – 15 – 21 – 336 – 240 – 338 – 250 - 251	Vente amiable	20 000 €
22N0127	POINSAT Sébastien	451 Rue Charaux	A - 776	Vente amiable	230 000 €
22N0128	SAS NEMA	5 B Rue des Carmes	AC - 285	Vente amiable	108 000 €
22N0129	BAZILLE J-Claude	132 Rue Charles de Foucauld	AW - 0008	Vente amiable	212 000 €
22N0130	MILANO Roberto	9 Rue des Carmes	AC - 435	Vente amiable	222 000 €
22N0131	FCHOUCH Nabil	2 bis Rue 26 ^{ème} BCP	AB - 298	Vente amiable	23 000 €
22N0132	GORIUS Thierry	19 rue Lyautey	AW - 331	Vente amiable	247 500 €
22N0133	SCI LES ROUGES EAUX	1 Avenue Camille Cavalier	AR - 1	Vente amiable	440 000 €

22N0134	BOISSELIER Emmanuel	7 rue Etroite	AS - 549	Vente amiable	149 000 €
22N0135	LECLERC Philippe SLINKMAN Alice	1 Place de Gorze	AW - 124	Vente amiable	172 000 €
22N0136	BENHORA Elodie	2 rue de Saverne	AW – 259 – 258	Vente amiable	105 000 €
22N0137	PONTHUS Renée	42 avenue Général Leclerc	AL 277_280	Vente amiable	404 000 €
22N0138	BONTEMPS Michel	29 Allée Georges Bizet	AH_221	Vente amiable	237 000 €
22N0139	LAMY Matthieu	29 rue Cardinal Mathieu	AD_89	Vente amiable	300 000 €
22 N0140	PAUMIER Josiane	22 rue Hanzelet	AC 68_70	Vente amiable	80 000 €
22N0141	SAS NEMA	5 b rue des Carmes	AC_285	Vente amiable	128 000 €
22N0142	SCI 90 GRANDE RUE	38 rue Hordal du Lys	AS_847	Vente amiable	144 000 €
22N0143		19 bis Avenue du Général Leclerc	AL_53	Vente amiable	335 000 €
22N0144	SCHNEIDER Amandine	49 chemin de Booz	AV_629	Vente amiable	210 000 €
22N0145	PHILIPPE Anne Marie PERNOSSI Céline PERNOSSI Éric PERNOSSI Béatrice	9005 Chemin de Booz	AV_313	Vente amiable	150 000 €
22N0146	SCI VUILLEMIN	2 bis rue du 26 ^{ème} BCP	AB_298	Vente amiable	54 000 €
22N0147	IHH	40 TER rue de Verdun	AT_110	Vente amiable	60 000 €
22N0148	MOUGEL Sébastien	256 Rue de Charaux	A - 620	Vente amiable	336 000 €
22N0149	SCI DYCA	5 Rue Clémenceau	AS – 957 - 956	Vente amiable	78 000 €
22N0150	BOUDAUD Hakim	2 rue 26 ^{ème} BCP	AB - 306	Vente amiable	180 000 €
22N0151	JFR IMMOBILIER	44 B Rue Gambetta	AC - 504	Vente amiable	390 000 €
22N0152	SIBENALER Marianne	40 B rue Pasteur	AB-212	Vente amiable	230 000 €
22N0153	CHEVREUX Morgan	24 rue Maréchal Joffre	AS-397	Vente amiable	255 000 €
22N0154	SCI 90 GRANDE RUE	38 Place Hordal du Lys	AS-847	Vente amiable	189 200 €

22N0155	GRIHIER Grégory	34 b rue Hordal du Lys	AS-566	Vente amiable	12 000 €
22N0156	BERNARD André	1 rue du Camp	AC-239	Vente amiable	35 000 €
22N0157	PERNOT Mathieu	171 avenue des Etats Unis	AM - 222	Vente amiable	223 500 €
22N0158	DIMOFF Dominique	Rue du bois le prêtre	AY- 4 - 395	Vente amiable	125 000 €
22N0159	CTS COURTAULT	73 Rue du 26 ^{ème} BCP	AB - 376	Vente amiable	255 000 €
22N0160	POTTIER Donald	5 rue de Forbach	AW – 141 – 142	Vente amiable	60 000 €
22N0161	POLINE Sophie	23 TER rue Fabvier	AB - 690	Vente amiable	130 000 €
22N0162	LAURENT Monique	Rue du Four	AS - 644	Vente amiable	6 000€
22N0163	GODENIR David	41 rue de la Praye	AO - 251	Vente amiable	250 000 €
22N0164	SAEM Bassin PAM	L'EMBISE	X – 194 – 178 - 330	Vente amiable	81 000 €
22N0165	ATHMANI Jean-Lin	95 Rue de la Barre	AD – 238 – 286 - 290	Vente amiable	300 000 €
22N0166	SCI 90 GRANDE RUE	38 Place Hordal du Lys	AS - 847	Vente amiable	189 200 €
22N0167	GSM	LE DOMAINE	BH – 26 - 29	Vente amiable	10 000 €
22N0168	TOUSSAINT	32 Rue Charles Foucauld	AW - 22	Vente amiable	139 700 €
22N0169	CHAPELIER Benjamin	136 Chemin de Courcelles	AW - 310	Vente amiable	200 €

2) Décisions portant sur l'attribution de concessions de terrain ou columbarium au cimetière

- Monsieur et Madame REGNIER Jean
- Monsieur BAGGI Tony
- Madame GUARINONI Marie
- Monsieur PERRIN Sincère
- Monsieur DULEWICZ Stanislas
- Monsieur LIENARD Alexandre et Madame DE MATTEIS Maude
- Monsieur FORTEL Jean-Pierre
- Monsieur BOULANGER Paul
- Madame ANDRIEUX Monique née CLARENN
- Monsieur BONATO Bruno
- Monsieur CORDIER Gilbert

- Monsieur MONTAG Roger
- Madame ECK Eugénie née JEANMAIRE
- Madame ARTHAUD-FRANCOIS Marine
- Monsieur DEVEAUX Patrick
- Monsieur SARLOUTTE Lucien
- Monsieur et Madame SIFFERT André
- Messieurs WEBER Jules et GRADELET Georges
- Madame CIRER Marie Jeanne née MULLER
- Madame PIERRE Denise née HUNTZINGER
- Madame RÉROT Martine
- Madame JULIEN Wanda née KUCZMARSKI
- Madame THERET Marie-Hélène née MORVILLE

3) Marchés – conventions – contrats

Décisions portant sur la signature :

- D'accepter l'indemnité d'un montant de 2 609.04 € de la compagnie d'assurance Groupama pour les réparations sur le véhicule EJ-744-TK
- De contrats dans le cadre des estivales avec :
 - Mok art pour le samedi 30 juillet pour un montant de 4 000 €
 - Free son pour le 14 juillet pour un montant de 1 100 €
 - Cap events pour le samedi 6 aout pour un montant de 4 114.50 €
 - Cosi event pour le samedi 20 aout pour un montant de 6 857.50 €
 - Orchestre vendredi 13 pour le vendredi 8 juillet pour un montant de 550 €
 - Orchestre Stanlor pour le vendredi 18 aout pour un montant de 750 € + charges guso
 - Carson n'co pour le samedi 16 juillet pour un montant de 1 500€
 - Orchestre Przybyla pour le vendredi 22 juillet d'un montant de 990 €
 - Ecole de musique Charles Boquet pour le samedi 9 juillet d'un montant de 6 000€
 - Gosley Oksana pour le samedi 13 aout pour un montant de 150 € + charges Guso
 - Mosland Stéphanie pour le samedi 13 aout pour un montant de 150 € + 50 € de frais + charges Guso
 - Antole Gilles pour le samedi 13 aout pour un montant de 150 € + charges Guso
 - Pesce Franco pour le samedi 13 aout pour un montant de 150 € + 50 € de frais + charges Guso
 - Maillat Germain pour le samedi 13 aout pour un montant de 150 € + 50 € de frais + charges Guso

- Jozwiack Gilles pour le samedi 13 aout pour un montant de 150 € + charges Guso
 - Chery Alain pour le samedi 13 aout pour un montant de 150 € + 50 € de frais + charges Guso
 - Garaffi Stéphane pour le samedi 13 aout pour un montant de 150 € + charges Guso
 - Maire Goeffroy pour le samedi 13 aout pour un montant de 150 € + charges Guso
 - Vidal Régis pour le samedi 13 aout pour un montant de 150 € + charges Guso
 - Lerech Patrice pour le samedi 13 aout pour un montant de 150 € + 50 € de frais + charges Guso
 - Giordano Vincent pour le samedi 13 aout pour un montant de 230 € + 100 € de frais + charges Guso
- De contrats dans le cadre de la saison culturelle 22/23 avec :
- Agil productions pour le spectacle du 27 janvier 23 pour un montant de 5 275€
 - Pro lyrica pour un spectacle le 16 décembre 22 d'un montant de 1 600€
 - SASU Entertainment pour le spectacle du 02 février pour 13 715 €
 - Les lucioles pour le spectacle du 15 novembre pour 12 452 €
- De désigner le cabinet CL avocats et associés de Nancy pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre du dossier SUTE
- De conventions :
- de partenariat pour la saison 2022/2023 avec la ligue Grand Est de Karaté
 - d'intervention dans les activités périscolaires avec la ligue nationale catch
 - d'intervention dans les activités périscolaires et extrascolaires avec AMI
 - de prestations avec Monsieur Constant Clause
 - de prestations avec Mohamed OUAABOUZ
 - de prestations avec Yves CHARDARD
 - de prestations avec Mathilde CLAUSE
 - d'intervention dans les activités péri et extra scolaires avec l'association Solidarités Nationales et Internationales
 - de partenariat avec LORGEC EXPERTISE COMPTABLE pour Octobre Rose
 - de partenariat avec POLIM SAS HL IMMOBILIER pour Octobre Rose
 - d'occupation de la maison de la jeunesse le BARDOT
 - d'un dispositif prévisionnel de secours pour le SUMMER PAM BREAK
 - de partenariat avec BLUE ORANGE GAMES pour Octobre Rose
 - de partenariat avec GOBCORP pour Octobre Rose
 - de partenariat avec HARMONIE MUTUELLE pour Octobre Rose
 - de partenariat avec CIC EST pour Octobre Rose
 - de partenariat avec DMA DUPASQUIER AUTOCARS pour Octobre Rose

- d'une mise de disposition des locaux collectifs résidentiels SEFIMEG
 - d'occupation de la maison de la jeunesse le BARDOT
 - de partenariat avec TG PARK pour Octobre Rose
 - de mécénat avec Saint Gobain PAM Canalisation dans le cadre du son et lumière des 450 ans de l'université de Lorraine
 - de partenariat avec la Saur dans le cadre du son et lumière des 450 ans de l'université de Lorraine
 - de partenariat avec AB PROMOTION ET PATRIMOINE pour Octobre Rose
 - d'occupation de l'espace COWORKING
 - d'occupation de l'espace multi services ZAC DU BREUIL pour association Humain et Solidaire
 - de partenariat avec MUSSIPONTUM pour Octobre Rose
 - de partenariat avec OPTIQUE BERTEAUX SARL pour Octobre Rose
 - de prestations avec le GESAL 54
- D'un contrat de maintenance et d'installation pour le déploiement d'un GFU pour le système de vidéosurveillance urbaine avec Losange pour 8 750 € HT + 28€ HT par mois pour maintenance
 - D'un avenant au marché d'exploitation des installations de génie climatique des bâtiments communaux de la ville avec pour l'ensemble des redevances P1-P2-P3 et P3R un montant qui passe annuellement de 460 713.79€ à 475 151.75€
 - D'Assurances DO et tous risques chantier pour la construction d'un gymnase avec SMACL pour 23 243.46€ TTC assurance dommage ouvrage et 7 014.06€ TTC pour assurance tous risques chantier
 - D'Assurances DO et tous risques chantier pour la démolition reconstruction d'un bât. club de l'amitié – SMACL pour 10 084.85 € TTC assurance dommage ouvrage et 2 810.39€ TTC pour assurance tous risques chantier

4) Remerciements et divers

Je tiens à vous faire part des remerciements adressés au conseil municipal par :

- Le Groupe Kalina pour la subvention de 2500 € accordée au titre de l'exercice 2022
- Les amis des Prémontrés pour la subvention de 4200 € accordée au titre de l'exercice 2022
- U.S Memory Grand Est France pour la subvention de 40 € en sus de la cotisation
- Mussi-Chœur pour la subvention de 600 € accordée au titre de l'exercice 2022
- FNACA pour la subvention de 920 € accordée au titre de l'exercice 2022

- Amicale des donneurs de sang pour la subvention de 500 € accordée au titre de l'exercice 2022